



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

impôts et taxes

Question écrite n° 100896

Texte de la question

M. Laurent Degallaix appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation des coopératives agricoles, artisanales, maritimes et de transport. Bien qu'elles soient pour 90 % d'entre elles des PME ou des TPE, et qu'elles génèrent à la fois de l'investissement et de l'emploi, les coopératives agricoles, artisanales, maritimes et de transport ne sont pas éligibles au crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), ce qui occasionne des écarts de compétitivité indiscutables. À plusieurs reprises, le Gouvernement a évoqué des mesures compensatoires visant à réduire ces écarts et à soutenir l'investissement et l'emploi dans ces secteurs, notamment dans le secteur agricole en grande souffrance. Il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement sur la question.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Degallaix](#)

Circonscription : Nord (21^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100896

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 novembre 2016](#), page 9721

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)